

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du Syndicat de l'UPA du Haut-St-Laurent, tenue le jeudi le 20 février 2025 au Dinning Hall sur le terrain de la Foire agricole d'Ormstown.

Marie Daudelin agit à titre de secrétaire.

1. Ouverture de l'assemblée

Éric Leboeuf souhaite la bienvenue aux participants.

2. Adoption de l'avis de convocation

L'avis de convocation étant jugé conforme, l'assemblée pour l'élection des membres du conseil est donc déclarée ouverte à 14h15, sur proposition formulée par Sylvie Décosse et appuyée par Guillaume Asselin.

3. Ordre du jour

Le projet d'ordre du jour est accepté sur proposition formulée par Alain Primeau et appuyée par Guillaume Asselin. Il se lit comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'avis de convocation
3. Adoption du projet d'ordre du jour
4. Élection des administrateurs
5. Période de questions et résolutions d'urgence
7. Levée de l'assemblée

4. Élection des administrateurs

Sur proposition formulée par Michel Hébert et appuyée par Alain Primeau, Jérémie Letellier et Marie Daudelin sont respectivement nommés président et secrétaire d'élections, le vote à main levée étant privilégié.

Vice-présidence

Sur proposition formulée par Alain Primeau et secondée par Alain Rouleau, Josiane Carrière est mise en candidature.

Aucune autre candidature n'est proposée, Mme Carrière accepte le mandat et elle est déclarée élue.

Trésorier

Sur proposition formulée par Josianne Carrière et secondée par Jason Erskine, Olivier Lamoureux est mise en candidature.

Aucune autre candidature n'est proposée, M. Lamoureux accepte le mandat et il est déclaré élu.

Représentant – Territoire Saint-Chrysostome et Havelock

Sur proposition formulée par Alain Primeau et secondée par Guillaume Asselin, Mario Henderson est mis en candidature.

Aucune autre candidature n'est proposée, M. Henderson accepte le mandat et il est déclaré élu.

Représentant – Territoire de Huntingdon, Godmanchester et Hinchinbrooke :

Sur proposition formulée par Guillaume Asselin et secondée par Michel Hébert, Alyssa Leblanc est mise en candidature.

Aucune autre candidature n'est proposée, Mme Leblanc accepte le mandat et elle est déclarée élue.

Représentant - Territoire de Dundee et Elgin

Sur proposition formulée par Alain Primeau et secondée par Guillaume Asselin, Michel Crête est mis en candidature.

Aucune autre candidature n'est proposée, M. Crête accepte le mandat et elle est déclarée élue.

Représentant - Autres productions animales (mandat se terminant en 2025 suite à la démission de Catherine Gruber)

Le CA s'occupera de combler le poste.

Représentant – Production Anglophone

Sur proposition formulée par Josiane Carrière et secondée par Guillaume Asselin, Christopher Soesbergen est mis en candidature.

Aucune autre candidature n'est proposée, M. Soesbergen accepte le mandat et il est déclaré élu.

Représentant – secteur Franklin (mandat se terminant en 2024 à la suite de la démission de Jamil Azzaoui) :

Le CA s'occupera de combler le poste.

Les postes ayant été pourvus, la clôture des mises en candidatures est prononcée sur proposition formulée par Alain Primeau et appuyée par Michel Crête.

5. Période de questions et résolutions d'urgence

Taxation foncière et taux varié agricole

CONSIDÉRANT	que la Loi sur la fiscalité municipale (LFM) permet aux municipalités d'utiliser un taux de taxation distinct sur les immeubles agricoles afin d'éviter le transfert du fardeau fiscal municipal;
CONSIDÉRANT	que cet outil de taxation demeure très peu utilisé par les municipalités parce que sa finalité, soit l'atteinte de l'équité dans le financement des services municipaux, est mal comprise, tant par les élus que par le personnel administratif;
CONSIDÉRANT	la « facilité » avec laquelle les élus réfèrent à l'argument selon lequel « les producteurs agricoles reçoivent une « subvention », par le biais du programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA), pour rembourser leurs taxes, contrairement aux citoyens et commerçants »;
CONSIDÉRANT	que le PCTFA ne rembourse pas la totalité des taxes foncières, faisant en sorte que chaque augmentation du compte de taxes accroît la charge financière des entreprises agricoles;
CONSIDÉRANT	l'importance pour les communautés agricoles québécoises de préserver le modèle de la ferme familiale comme moteur économique des régions et comme pilier de la souveraineté alimentaire du pays;
CONSIDÉRANT	qu'il existe d'autres modèles de taxation des services municipaux ailleurs au Canada et dans le monde;
CONSIDÉRANT	les élections générales prévues au Québec en 2026;

Sur motion dûment proposée et appuyée, l'assemblée des membres du Syndicat de l'UPA du Haut-Saint-Laurent demande:

À la Fédération de l'UPA de la Montérégie et la Confédération de l'UPA :

- De remettre la réforme de la fiscalité municipale au cœur de ses priorités;
- De profiter de la campagne électorale de 2026 pour obtenir des engagements fermes de la part des partis politiques pour une réforme de la fiscalité municipale basée sur une taxation équitable des services municipaux.

Adoptée à l'unanimité.

7. Levée de l'assemblée

L'assemblée prend fin à 15h00, sur proposition formulée par Alain Primeau et appuyée par Alain Rouleau.